

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 73

présenté par
M. Carayon et M. Carrez

ARTICLE 53

Au début de la première phrase de l'alinéa 11, supprimer les mots :

« À l'inverse, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.